

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
 ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

P7 RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE ET CINÉMA



P 13 CULTURE NOTE DE LECTURE : LIEU COMMUN DE BRUCE BÉGOUT

— Le motel, une architecture de bord de route qui peut faire penser aux baraques de chantier, une architecture répétitive, déconnectée des territoires dans lesquels elle prend place, détachée du passé et de la référence et dont l'esthétique se réduit à une simple signalétique !

Bégout résume ainsi l'architecture du motel : « le genius loci du motel, c'est l'absence de tout ».

Gérard Ringon, enseignant à l'Ecole d'Architecture de Toulouse.

P 12 PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES 2003 / LE RÈGLEMENT / LA CHARTE GRAPHIQUE

ÉDITO



Un peu de tout...

Les rencontres élus / architectes dans les départements sont l'occasion de débattre de nos problèmes, de nous informer autant de vos conditions d'exercice que de vous apporter les dernières évolutions du travail du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées. Mais il est toujours aussi difficile de mobiliser nos jeunes confrères qui, en s'engageant à corps perdu dans le métier, en oubliant que l'environnement de celui-ci est fait de luttes permanentes pour maintenir un statut supportable de l'architecte.

Au cours de ces rencontres, beaucoup de nos confrères qui exercent seuls, nous font part des conditions quelques fois difficiles de leur travail. Souvent isolés dans leur commune rurale, ils souhaitent une attention plus grande et que nous puissions tenir compte de leurs difficultés pour, par exemple, trouver le temps de suivre des formations adaptées à leur condition d'exercice.

A propos de lutte, des nouvelles du front. A l'initiative du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées, nous avons organisé le 24 avril une réunion avec tous les partenaires de la construction : ingénieurs, économistes, syndicats, fédérations du bâtiment, Capeb, Snso, Ecole d'Architecture de Toulouse (1), etc... pour montrer que les nouvelles procédures de dévolution des marchés publics sont dangereuses pour l'ensemble du bâtiment, toutes professions confondues. La mobilisation est nécessaire (2).

Une guerre s'achève, une autre se prépare. On détruit et puis on se bat encore pour reconstruire...absurde.

Enfin, un peu de soleil dans l'eau froide : du 12 au 18 mai "Rendez-Vous Architecture & Cinéma" en Midi-Pyrénées.

L'architecture a accueilli le cinéma dès ses premiers mètres de pellicule. L'entrée en gare du train à la Ciotat ou la sortie des usines des Frères Lumières sont gravées dans notre imaginaire cinématographique. Jamais les villes n'ont été aussi bien montrées qu'au cinéma. Il est normal que de temps en temps on fête ce mariage de plaisir.

Joseph ALMUDEVER.

(1) lire ci-après motion du Collège des Directeurs des Ecoles d'Architecture
(2) sous peu, nous vous ferons parvenir toutes les informations sur cette mobilisation

ACTUALITÉS

_MONTAGE DE L'EXPOSITION :

« LE LOGEMENT COLLECTIF EN MIDI-PYRENEES »

La Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, en collaboration avec l'AMO, organise une exposition sur le logement collectif qui sera présentée du 2 juin au 25 juillet 2003 et dont le vernissage aura lieu le jeudi 5 juin à 18 heures.

Cette exposition nous permettra de nous retrouver autour d'un thème fondamental dans la construction de la ville.

Les panneaux que vous voudrez bien nous faire parvenir serviront à trois occasions :

- _L'exposition à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
- _Le Prix Architecture 2003 (conditions à respecter : réalisations livrées entre janvier 2000 et décembre 2002)
- _En illustration du colloque qu'AMO va organiser sur le thème : « la qualité du logement », pendant la Semaine de l'Architecture

A cet effet, nous vous demandons de nous faire parvenir vos panneaux présentés selon la charte identique à celle du Prix 2003 (voir page 12) avant le vendredi 23 mai.

Afin de nous permettre une meilleure organisation de cette exposition, vous voudrez bien nous faire connaître par retour votre participation au **05 61 53 19 89**.

_TAXE PROFESSIONNELLE

DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX ASSUJETTIS AUX BNC EMPLOYANT MOINS DE 5 SALARIÉS

Depuis plusieurs années, l'Unapf n'a cessé de souligner le trop grand poids que faisait peser cette taxe sur l'équilibre des petites entreprises libérales. C'est pourquoi, il y a 5 ans le gouvernement a lancé une réforme qui excluait la base salariale du calcul de la taxe pour toutes les entreprises du secteur de l'industrie et du commerce et des BNC de plus de 5 salariés. La première campagne réclamant des mesures équitables pour les professionnels assujettis aux BNC employant moins de 5 salariés a débuté en 2000 (vous aviez été très nombreux à répondre à son appel que le Conseil avait relayé en interpellant les parlementaires de la Région). Le gouvernement vient de reconnaître le bien-fondé de cette revendication et la taxe professionnelle pour les libéraux employant moins de 5 salariés va être réformée dès cette année et finalement mise en œuvre sur 3 ans (au lieu des 4 prévues dans le projet initial). Ainsi la fraction imposable des recettes sera ramenée à 9 % cette année, à 8 % en 2004 et à 6 % en 2005.

_ASSURANCE ANNÉE 2003

L'article 32 du Code des Devoirs Professionnels vous fait obligation de transmettre chaque année au Conseil Régional :

- _si vous exercez à titre libéral, ou en tant qu'associé d'une société d'architecture, l'attestation établie par votre compagnie d'assurance (sauf pour ceux qui sont assurés à la Maf qui les envoie directement)
- _si vous n'avez pas d'activité professionnelle, une attestation sur l'honneur précisant que vous n'avez pas engagé votre responsabilité

Dépêchez-vous de remplir cette obligation en adressant au Croa votre document

En signature de la « lettre ouverte aux élus des collectivités locales, et territoriales et à tous les maîtres d'ouvrages publiques » nous avons omis M. Jean-François Susini, Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes.

_MOTION DU COLLÈGE DES DIRECTEURS DES ECOLES D'ARCHITECTURE

Le collège des directeurs des Ecoles d'Architecture, réuni à l'Ecole d'Architecture Languedoc-Roussillon le 3 avril 2003, a pris connaissance du projet gouvernemental destiné à «faciliter» la conclusion de contrats globaux (conception/réalisation/maintenance) au nom d'une volonté de «simplification» des procédures en matière de commande publique, qui doit être présenté à l'Assemblée Nationale le 8 avril 2003 et au Sénat le 6 mai 2003. Le collège tient à rappeler que l'idée d'urgence que sous-entend ce projet de loi a déjà causé, au cours des années 60 et 70, les catastrophes architecturales et urbaines que l'Etat et les professionnels s'emploient aujourd'hui à réparer. Et que la loi sur «l'utilité publique» de l'architecture adoptée en 1977, complétée par la mise en place de la MIQCP, a eu pour objet, précisément, d'apporter une réponse à ces manquements gravissimes. Outre les problèmes économiques que risque d'induire cette loi, au cas où elle serait adoptée, dans le secteur fragile des entreprises petites et moyennes de BTP, il ne fait aucun doute, aux yeux du collège des directeurs des Ecoles d'Architecture, qu'elle tendrait à réduire encore plus le champ des missions dévolues aux architectes, avec toutes les conséquences nuisibles qu'on peut prévoir en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère.

En conséquence, le collège des directeurs des Ecoles d'Architecture au sein desquelles, dans des conditions matérielles difficiles, s'est reconstruit depuis une vingtaine d'années un enseignement supérieur de l'architecture digne d'une démocratie économiquement développée comme la France, demande instamment à la représentation nationale de ne pas céder à la logique que sous-entend ce projet. Ceci de façon d'autant plus ferme que notre Ministère de tutelle vient à juste titre de lancer une campagne pour la qualité architecturale et de souligner le rôle décisif des écoles d'architecture au service de cet impératif.



RELATIONS CROAMP / DRE - DDE DE MIDI-PYRÉNÉES

Les évolutions récentes en matière de marché public, de réorganisation de l'Équipement à travers l'ingénierie publique ont poussé les architectes et les Dde et leur service des constructions publiques à renforcer leurs échanges. Vous trouverez, ci-dessous, le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à l'Ordre le 6 février et au cours de laquelle les points suivants ont été abordés.

1 Missions et organisation des Dre et Dde

Présentation par **Pascal Pinet et Jocelyne Blaser**

Le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement, André Crocherie, est à la tête de la Direction Régionale de l'Équipement et de l'une des Directions Départementales de l'Équipement de la Région. Il n'y a pas de lien hiérarchique entre les Dre et Dde, la Dre a des missions spécifiques, elle pilote les outils régionaux et anime le réseau régional.

La Dre et les Dde interviennent dans de nombreux domaines des Ministères de l'Équipement, des Transports, de l'Écologie et du développement durable, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire.

La Dre : administration des transports routiers, programmation des crédits (routes, logement, ville), observatoires (construction, transports), relations professionnelles, études (aménagement, infrastructures, habitat), sécurité routière, déplacements urbains.

Les Dde : voirie (travaux, entretien exploitation, sécurité routière), assainissement, environnement, aménagement, habitat, urbanisme, ingénierie publique et bases aériennes.

2 L'instruction des permis de construire

Présentation par **Luc Valette**

En matière de permis de construire, peu de communes assurent directement l'instruction de leurs permis (12/587 en Haute-Garonne) ; la Dde exerce pour l'État le contrôle de légalité et l'instruction des « permis État ».

L'accroissement du nombre d'actes (en Haute-Garonne : 11 000 en 1984 à 22 000 en 2000) et la complexification de la réglementation conduisent les Dde à se restructurer (en Haute-Garonne : création des bureaux d'urbanisme communs - BUC) et à s'équiper de nouveaux outils d'instruction. Les délais sont difficiles à tenir dans l'agglomération toulousaine et sa périphérie, soumises à une forte pression foncière.

Débat

Fournir les éléments statistiques Sitadel des départements de la région. En matière de marché public, la mission permis de construire n'est pas individualisée, alors qu'elle représente un travail non négligeable avec allers-retours multiples, elle est intégrée dans l'APD. Les architectes souhaitent voir évoluer la prise en compte de ce travail. Le contrôle de légalité doit vérifier que le maître d'ouvrage fait appel à un architecte dans les cas prévus par les textes. L'Ordre effectue également des contrôles de son côté.

Les architectes de Midi-Pyrénées ont entamé une réflexion sur le permis de construire. Cette étude sera élargie au Grand-Sud (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin et Rhône-Alpes) et éventuellement au niveau national.

3 Plan stratégique de l'ingénierie publique en Haute-Garonne

Présentation par **Michel Perchepied**

Dans chaque département, les services de l'État ont élaboré un plan stratégique qui a été approuvé par le Préfet. Ce travail a notamment été mené en Haute-Garonne. Chaque plan organise un pilotage centralisé des offres des services de l'État (pas de concurrence entre services) et fait l'objet d'un suivi.

Une rencontre Croa / Dde de la région et Dre a déjà eu lieu sur ce thème le 18 octobre 2002.

Un cadre renouvelé et modernisé au service des collectivités territoriales

Le plan stratégique fixe les orientations pour les interventions de l'État à la lumière des spécificités des territoires de la Haute-Garonne. L'État maintient une offre en matière d'ingénierie orientée autour de trois axes :

« permettre aux collectivités non structurées d'accéder à une ingénierie qualifiée, adaptée aux besoins des territoires ». Ce premier axe concerne la solidarité avec les collectivités les plus modestes.

« développer une offre des références pour la définition des politiques locales et la fonctionnalité des projets ». Ce second axe vise à développer l'aide à la décision au titre de l'intérêt général.

« contribuer à la qualité de réalisation des projets par un positionnement ciblé ». Ce troisième axe vise à recentrer l'intervention de l'État dans le cadre de missions opérationnelles vers des domaines prioritaires vis-à-vis de la mise en œuvre des politiques publiques.

Le maintien d'un service public de solidarité : l'Atesat

Parallèlement, la loi a institué une mission d'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (Atesat) pour les collectivités qui ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Conformément au décret du 27 septembre 2002, la liste des communes et groupements de communes qui peuvent bénéficier de cette assistance technique est fixée par arrêté préfectoral.

Débat

Le positionnement en assistance maîtrise d'ouvrage de l'ingénierie publique va être plus marqué. Il n'y a pas de désengagement de l'État : les moyens sont conservés mais des priorités affichées. Les Dde et Ddaf doivent désormais établir leurs devis en fonction des coûts réels estimés et non de pourcentage du montant de l'opération. Il n'y a pas de lien avec la rémunération des agents et le budget de fonctionnement.

Les architectes s'inquiètent : la concurrence sera-t-elle réelle (assurance, calcul des coûts, positionnement Amo/maître d'œuvre). D'autant que le domaine majoritaire des Dde (< 90 000 €), qui est aussi celui des architectes, n'est pas couvert par une obligation de mise en concurrence. Intervention conjointe public / privé : accord du Ministère des Finances sous réserve d'un contrat clair en matière de responsabilités (rappel : l'État est son propre assureur). Tous les maîtres d'œuvre privés ne sont pas partants.

La communication sur ce sujet doit être poursuivie...

4 La gestion des déchets du Btp

Présentation par **Annette Laigneau**

Depuis le 1^{er} juillet 2002, seuls les déchets ultimes (déchets qui ne peuvent plus être traités dans les conditions techniques et économiques du moment) seront acceptés en centre de stockage, nouveau terme pour décharge. La gestion des déchets est désormais inscrite dans le code de l'environnement et se décline au niveau local en plans qui prévoient collecte, tri, stockage ou élimination.

Une circulaire du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics prévoit la mise en place dans chaque département d'une charte pour la gestion des déchets du Btp. Cette charte doit être étudiée et rédigée par les professionnels du Btp réunis en commission départementale, présidée par le Préfet. Les Dde sont les animateurs de cette action.

En Haute-Garonne, la charte sera prochainement signée. La charte de la Haute-Garonne est accompagnée d'une "boîte à outils" pour la rédaction des dossiers de consultation des concepteurs et des entreprises qui a été adressée pour avis aux intéressés.

Débat

Chaque participant à l'acte de construire (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise) est un maillon de la chaîne de responsabilité en matière de gestion des déchets.

Les architectes rappellent qu'une question a été posée au niveau national quant à la clarification de la mission du maître d'œuvre. La gestion des déchets n'est pas un élément de mission normalisé. Cela pose un problème de responsabilité (couverture juridique) et d'assurance. Les documents de travail proposés par la Dde seront analysés.

5 2003 : année de l'accessibilité

Présentation par **Luc Valette**

La loi (R111-19 du code de la construction et de l'habitation et loi SRU) prévoit l'obligation de traiter l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics. Chaque Dde possède un « correspondant accessibilité ». A la Dde 31, il s'agit de JP Bouteille. Il existe de nombreux supports d'information (plaquette...).

Débat

La liste des correspondants accessibilité et un topo sur ce thème pourraient être publiés dans Plan Libre.

L'année 2003 pourrait être l'occasion d'organiser une journée de sensibilisation des architectes, avec l'appui de l'association des paralysés de France (APF).

6 Les montages contractuels en matière de stations d'épuration

Présentation par **Michel Perchepied**

Les procédures d'appel d'offres sur performances et de conception / réalisation sont fréquemment utilisées dans le domaine de la construction des stations d'épuration.

Une des difficultés rencontrée est la contractualisation de la mission de permis de construire pour laquelle plusieurs montages sont envisageables :

« passer un contrat entre le maître d'ouvrage et un architecte en vue de déposer le permis sur la base du projet établi par l'entrepreneur »

« intégrer la mission dans le cadre du contrat avec l'entrepreneur »

Dans le premier cas, se pose le problème du dépôt d'un permis sur un projet dont l'architecte n'est pas l'auteur. Soit le prestataire apporte une réelle plus-value au projet et dans ce cas on a de forts risques de dérives financières, soit le prestataire n'apporte qu'une signature purement formelle sans réelle plus-value, ce que les textes régissant la profession interdisent.

Dans le second cas, se pose le problème de la marge d'autonomie de l'architecte du fait de la faiblesse relative du coût de sa prestation. Des questions se posent donc sur la forme la plus adaptée du lien contractuel qui le lie à l'entrepreneur principal.

Débat

Pour entre autres des raisons de propriété intellectuelle des projets, l'Ordre penche pour la seconde solution. Il reste à examiner la nature du lien entre l'architecte et l'entrepreneur et aussi les modalités d'élaboration du volet architectural du cahier des charges de l'appel d'offres sur performances. Cette question pourra être débattue lors d'une prochaine rencontre après débat interne à l'Ordre.

La prochaine réunion a eu lieu à Albi le jeudi 10 avril (compte-rendu dans Plan Libre n°12)

Le thème abordé concernait le contenu du programme.



CONSULTATIONS

1 Appel à idées pour "ré-architecturer l'hôpital"

L'association Hôpital 2010 lance, en partenariat avec Dexia Crédit local, un appel à contributions sur le thème « ré-architecturer l'hôpital », auquel peuvent participer les architectes ayant déjà réalisé une opération ou ayant un projet à l'étude. Cet appel a pour ambition de faire émerger les idées qui visent à améliorer le cadre de l'hôpital comme lieu de travail et de séjour, à favoriser l'intégration de l'hôpital au cœur de la cité, et à concilier les attentes des acteurs.

Les trois meilleures réponses retenues par le jury seront dotées de prix.

Les dossiers sont à adresser avant le 15 juin au secrétariat du congrès, Hôpital 2010 - centre hospitalier Montperrin, Thierry Lugbull, 109 avenue du petit Barthélemy, 13617 Aix-en-Provence Cedex 01 - Tél : 04 42 16 17 52

2 Conception du Musée Nam June Paik à Yong-In, province de Kyonggi (République de Corée)

La Fondation culturelle de Kyonggi lance un concours international d'idées ouvert, en une seule phase, pour la conception d'un musée dédié à l'artiste Nam June Paik.

L'objet du concours est de sélectionner une œuvre architecturale susceptible d'allier son excellence à celle de l'œuvre du créateur coréen, pionnier dans la recherche artistique liée aux médias. Le musée devra abriter les collections de l'artiste et servir de cadre à ses activités créatrices à venir. De plus, cet édifice aura pour vocation de promouvoir la province de Kyonggi en tant que centre international des arts et de la culture. Le Musée d'une superficie de 5 000 m² sera implanté sur un terrain d'environ 33 000 m².

Les principaux éléments du programme sont les suivants :

_des lieux d'expositions permanentes et temporaires ; la galerie Nam June Paik et la réplique de son atelier ; une salle spéciale dédiée à une œuvre exécutée par l'artiste du musée.

_des espaces de recherche et de pédagogie : un auditorium, une salle audiovisuelle, un centre de documentation, des salles de séminaires, des bureaux.

_des locaux techniques de restauration et de stockage.

_des locaux administratifs.

_des équipements destinés aux visiteurs : boutique, cafétéria, aires de jeux, de spectacle et de détente.

_un jardin de sculpture et un atelier de plein air.

Trois prix sont décernés :

_1^{er} prix : 20 000 US \$

_2^e prix : 12 000 US \$

_3^e prix : 8 000 US \$

ainsi que trois mentions de 2 000 US \$ chacune.

Date limite de réception des inscriptions : 17 mai 2003

Les droits d'inscription s'élèvent à 125 000 KRW (équivalant à 100 US\$) payables en ligne par carte bancaire.

Renseignements - Inscriptions :

Kyonggi Cultural Foundation - tél : 82 31 231 85 38 - fax : 82 31 231 85 30

e-mail : advisor@njpmuseum.org - www.njpmuseum.org

ARCHILAB 2003

5^e RENCONTRES INTERNATIONALES D'ARCHITECTURE D'ORLÉANS

Depuis 1999, ArchiLab, manifestation produite par la ville d'Orléans, en collaboration avec le FRAC Centre, s'affirme annuellement comme le rendez-vous de l'architecture prospective à un niveau international. Défendant une approche pluraliste, ouverte à toutes les tendances novatrices, ArchiLab est un lieu de découverte de l'architecture dans sa dimension la plus créative. ArchiLab a pour objectif d'offrir une plate-forme de rencontres entre architectes français et étrangers, entre architectes et maîtrise d'ouvrage. Cet événement bénéficie, depuis sa création, d'un large écho national et international. En cinq lieux (Substances militaires, FRAC Centre, Musée des Beaux-Arts, Collégiales St-Pierre-Le-Puellier, Médiathèque) seront présentées, cette année, les collections d'architecture du FRAC Centre. Cette présentation, exceptionnelle, s'inscrit par ailleurs dans le cadre des 20 ans des FRACs (Délégation aux arts plastiques, Ministère de la Culture et de la Communication) :

Architecture expérimentales 1950-2002 : du 11 juin au 12 octobre 2003 (fermeture en août)
Site des Substances militaires, Orléans

Une architecture-laboratoire : autour d'ArchiLab : du 12 juin au 15 septembre 2003
Collégiales St-Pierre-Le-Puellier, Orléans

Italie radicale : du 12 juin au 12 octobre 2003 (fermeture en août) FRAC Centre

Eilfried Huth Günther Domenig : du 13 juin au 21 septembre 2003

Musée des Beaux-Arts d'Orléans

Dominique Perrault : Biliothèque Nationale de France : du 13 juin au 6 septembre 2003
Médiathèque d'Orléans

ArchiLab 2003 proposera en outre deux journées de rencontres les 11 et 12 juin au Centre de Conférences : tables rondes en présence d'une trentaine d'architectes ayant participé aux précédentes éditions d'ArchiLab ; conférences de personnalités du monde de l'architecture.

Renseignements : Christelle Lecœur au 02 38 53 06 16

e-mail : christelle@archilab.org

DISTINCTIONS

1 Prix Pritzker 2003

A 85 ans, Jorn Utzon, architecte du célèbre Opéra de Sydney (sur lequel il travailla à partir de 1957), qui avait été évincé du projet pour cause de dépassement de budget, a été désigné comme lauréat du Pritzker Price 2003, considéré comme le Nobel de l'architecture.

Souvent considéré comme l'homme d'une seule œuvre - et quelle œuvre ! - Jorn Utzon vient de se voir récompensé par ses pairs qui l'ont désigné, le jour de ses 85 ans, comme lauréat du Pritzker Price 2003.

Jorn Utzon, qui recevra son prix le 20 mai, succède à une autre figure atypique de l'architecture, l'australien Glenn Murcutt.

Outre cet Opéra, on doit à Jorn Utzon d'autres bâtiments tels que l'Assemblée Nationale du Koweït, la banque nationale d'Iran, une église au Danemark ou encore sa villa à Majorque où il vit aujourd'hui.

2 Médaille d'Or du Riba

L'architecte espagnol Rafael Moneo vient de recevoir la médaille d'or du RIBA, Royal Institute of British Architects. Après le Prix Pritzker en 1996, cette distinction prestigieuse confirme le talent de cet architecte né en 1937, enseignant engagé, un des rares à construire autant des deux côtés de l'Atlantique. On peut citer parmi ses œuvres le musée archéologique de Mérida en Espagne (1986), la gare d'Atocha à Madrid (1992), les musées d'art de Stockholm (1998) et de Houston (2000), le centre de congrès de San Sebastian (1999) et la cathédrale de Los Angeles (2002).

EUROPE ...

1 ... et environnement

La Commission publie enfin son programme d'action environnement pour les dix prochaines années (Décision n°1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002). C'est dans ce cadre que les priorités, déclinées en objectifs, de la Commission européenne vont s'exercer.

On notera que la décision rappelle que la réglementation demeure un outil essentiel et que l'une des priorités sera la mise en œuvre complète de la réglementation européenne en matière d'environnement.

Les domaines sur lesquels la Communauté va particulièrement se pencher seront :

_le changement climatique

_la nature et la diversité biologique

_l'environnement, la santé et la qualité de la vie

_les ressources naturelles et les déchets

2 ... et économies d'énergie

La directive sur la performance énergétique des bâtiments a été publiée aux JOCE du 4 janvier 2003. La France ne dispose que d'un délai de 36 mois pour la transposer en droit interne. Cette directive répond aux engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Quatre principes ont été édictés :

_une méthode commune de calcul de la performance énergétique des bâtiments

_des exigences performancielles minimales pour les bâtiments neufs et les bâtiments existants de plus de 1000 m² faisant l'objet de travaux de rénovation « importants »

_la certification de la performance énergétique des bâtiments neufs et existants à destination des propriétaires, acquéreurs ou locataires

_l'inspection périodique obligatoire des chaudières et des systèmes centraux de climatisation et l'évaluation du rendement et du dimensionnement des installations comportant des chaudières de plus de 20 kW âgées de plus de 15 ans.

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHITECTES FRANÇAIS (CIAF)

Le CIAF est une association loi 1901 qui a pour objet la représentation de l'ensemble des architectes français vis-à-vis de l'Union Internationale des Architectes (UIA), le Conseil des Architectes d'Europe (CAE), l'Union Méditerranéenne des Architectes (UMAR), et de tout organisme à vocation internationale.

Dernièrement, le CIAF a tenu son Assemblée Générale afin d'élire ses nouveaux membres. Les membres de l'association, composée de 3 collèges de 8 membres - le Collège des instances ordinales, le Collège des instances syndicales et le Comité consultatif dit "Collège des Experts" ont élu, par Collège, le même nombre de représentants au Conseil d'Administration (soit 24 membres au total). L'association sera présidée par l'actuel président de l'UNSAFA, François Pélegrin, qui succède à Jean-François Susini.

Le nouveau Bureau du CIAF, formé de membres élus en son sein par le Conseil d'Administration, se compose de :

_François Pélegrin, Président du CIAF

_Albert Dübler, Vice-Président pour le collège ordinal

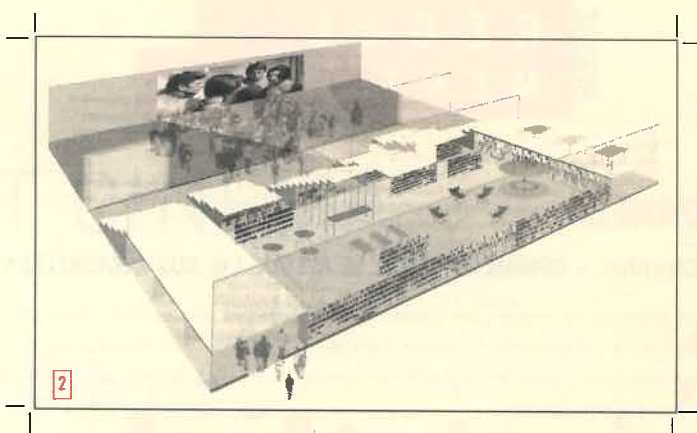
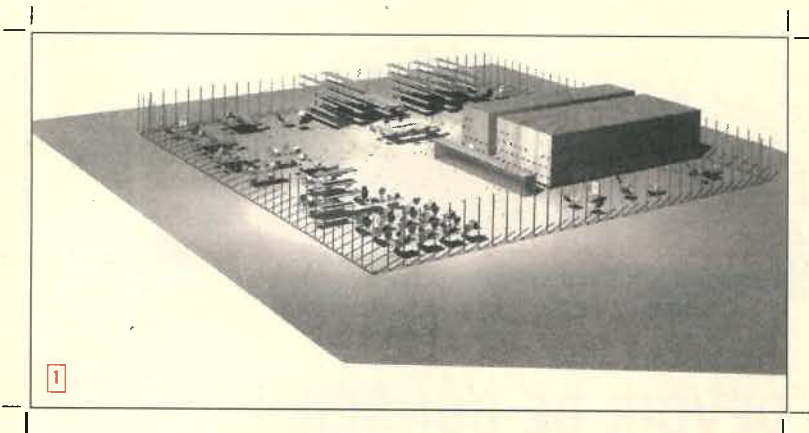
_Jean-Paul Scalabre, Vice-Président pour le collège syndical

_Jean-François Quelderie, Vice-Président pour le Comité consultatif

_Philippe Boille, Secrétaire Général

_François Roblin, Secrétaire Général adjoint

_Zygmunt Knyszewski, Trésorier



RÉSULTATS

1 De l'appel à idées pour des médiathèques de proximité

Le Ministère de la Culture, qui souhaite aider à la construction de nouvelles médiathèques de proximité d'une surface de 500 m environ, a lancé un concours d'idées auprès des lauréats des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes. Quatre sites choisis en concertation avec les Drac concernées, ont été proposés aux candidats ; ils se trouvent en périphérie urbaine, en tissu pavillonnaire ou en bourg rural.

Le jury a décidé de distinguer plus particulièrement 5 équipes :

- _l'AUC (Djamel Klouche)
- _Explorations (Benoît Le Thierry d'Ennequin et Yves Pagès)
- _Harmonic + Masson (Gaëlle Hamonic et Jean-Christophe Masson)
- _Raphaëlle Hondelatte associée à Mathieu Laporte
- _Stéphane Schurdi-Levrault

2 Prix AMO 2002

Décerné tous les deux ans, le Prix AMO architecture et lieux de travail, créé par l'association Architecture et Maîtres d'Ouvrage, récompense conjointement le maître d'ouvrage et l'architecte pour une réalisation remarquable par sa qualité architecturale.

Le jury du prix AMO 2002 a récompensé :

- _le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, maître d'ouvrage et l'architecte Philippe-Charles Dubois pour la réalisation de l'Hôtel du Département des Pyrénées Atlantiques à Pau.

Il a attribué une mention spéciale :

_au maître d'ouvrage Unitechnologies Group et à l'architecte Jean-Luc Crochon (agence Cuno-Brullmann et associés) pour la réalisation de l'usine de microtechniques à Gals en Suisse.

Le jury a également nommé :

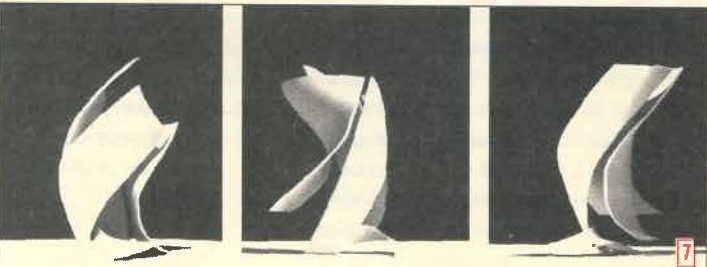
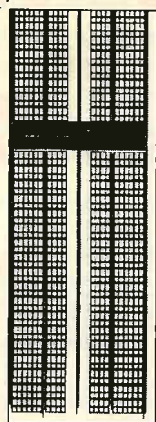
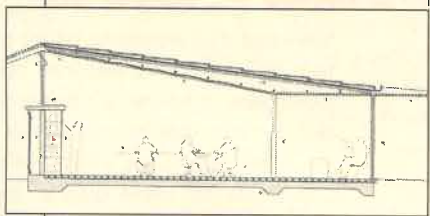
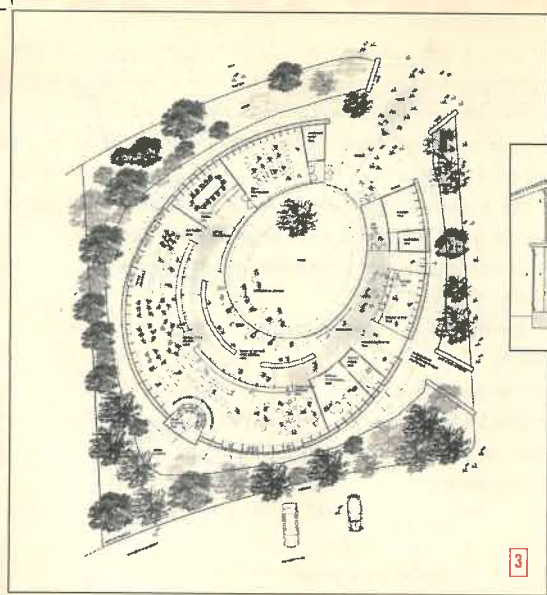
- _Saint-Gobain CREE, maître d'ouvrage et Christian Devillers, architecte, pour le Centre de recherches et d'études européennes de Saint-Gobain à Cavaillon
- _l'Oréal, maître d'ouvrage et l'agence Unanime architectes, pour le laboratoire de bio-ingénierie cutanée Episkin à Lyon
- _Usinor TI SI, maître d'ouvrage et Christian Hauvette, architecte, pour les bureaux Usinor à Grande-Synthe près de Dunkerque
- _le Parc naturel régional Livradois-Forez, maître d'ouvrage et les architectes Bruhat-Bouchaudy-Dodel, pour la nouvelle maison du Parc naturel Livradois-Forez à Saint-Gervais-sous-Meymont dans le Puy-de-Dôme

3 Conception architecturale de structures éphémères

Ce concours international avait été lancé par le Patrimoine hellénique SA, soutenu par le Ministère hellénique de la Culture, sous deux catégories : concours d'idées et concours de projets.

Les concurrents étaient invités à proposer des structures éphémères suivant des programmes et des thèmes susceptibles de générer des manifestations culturelles. Six programmes ont été déterminés pour autant de situations de projets : des plates-formes destinées à des spectacles de musique, des théâtres de plein air d'environ 250 places, des espaces destinés à la création, des espaces d'expositions semi-ouverts, des espaces urbains générateurs de loisirs individuels ou collectifs et enfin, un symbole de l'activité olympique.

Dans cette catégorie, c'est l'équipe française Degré Zéro - Antoine Regnault et Arnaud Descombes - qui est lauréate. Le projet d'Yves Pagès, Henry Bordsley, Benoît Le Thierry d'Ennequin et Jean-François Blassel a reçu une mention dans cette même catégorie.



Médiathèques de proximité

- 1 Djamel Klouche
Site : Aubervilliers
- 2 Raphaëlle Hondelatte et Mathieu Laporte
Site : Aubervilliers
- 3 Explorations
Site : Carnoux-en-Provence
- 4 Stéphane Schurdi-Levrault
Site : Aubervilliers
- 5 Harmonic et Masson
Site : Aubervilliers

Prix AMO 2002

- 7 Conception architecturale de structures éphémères : croquis et maquettes d'étude pour un symbole olympique

RÈGLE
MENTATION

LÉGIONNELLOSE

GUIDE TECHNIQUE « COMMENT GÉRER LE RISQUE LIÉ AUX LÉGIONELLES »

Ce document présente un rappel des bases réglementaires et une synthèse des connaissances actuelles relatives à l'évaluation du risque sanitaire. Il propose des mesures de prévention du risque lié aux légionelles pour les installations susceptibles de produire des aérosols, en particulier les réseaux d'eau chaude.

A consulter sur www.sante.gouv.fr (dossier légionellose).

TAUX DE L'INTÉRÊT LÉGAL

POUR L'ANNÉE 2003 DÉCRET N°2003-201 DU 10 MARS 2003

Le taux de l'intérêt légal est fixé à 3,29 % pour l'année 2003.

AMIANTE (*)

NORME NFX 46-020

L'AFNOR vient d'homologuer cette norme qui fixe la méthodologie applicable aux différents diagnostic de repérage. Elle délimite le rôle des différents acteurs intervenant dans le diagnostic : opérateur de repérage, donneur d'ordre.

(*) Pour plus d'informations, demandez la fiche correspondante au 05 34 31 26 66.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (*)

NORME NFC 15-100 – NOUVELLE VERSION

L'AFNOR vient d'homologuer cette norme qui fixe la méthodologie applicable aux différents diagnostic de repérage. Elle délimite le rôle des différents acteurs intervenant dans le diagnostic : opérateur de repérage, donneur d'ordre.

(*) Pour plus d'informations, demandez la fiche correspondante au 05 34 31 26 66.

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES. ARRÊTÉ DU 3 JANVIER 2003 (*)

Le CCTG applicable aux marchés publics de travaux qui seront engagés à partir du 1^{er} juillet 2003 est modifié par cet arrêté. Il approuve certains fascicules et retire certains DTU.

(*) A vous procurer au 05 34 31 26 66.

SÉCURITÉ DES PISCINES PRIVÉES NON CLOSES

LOI N°2003-9 DU 3 JANVIER 2003

Cette loi modifie le Code de la Construction et de l'Habitation en ses articles L 128-1 à L 128-3 et L 152-12. L'obligation d'assurer la sécurité des piscines privées familiales ou à usage collectif, construites par des hôtels, campings, villages de vacances. Une amende de 45 000 € est inscrite dans ce texte, pour les propriétaires qui n'auront pas doté leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé destiné à prévenir le risque de noyade.

au 1^{er} janvier 2004 : installations existantes comprises dans une location saisonnière et toutes nouvelles installations

au 1^{er} janvier 2006 : les autres installations existantes au 1^{er} janvier 2004 (sous réserve qu'existe à cette date, un dispositif adaptable).

COORDINATION SPS

DÉCRET N°2003-68 DU 24 JANVIER 2003

La coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des opérations de bâtiment et de génie civil fait l'objet d'une réforme organisée par ce texte qui modifie certaines dispositions du code du travail et renforce le rôle du coordonnateur Sps pour les chantiers dont la phase d'étude débutera après le 1^{er} octobre 2003. Le maître de l'ouvrage sera tenu de désigner le coordonnateur dès le début de la phase d'élaboration de l'avant-projet sommaire. Il appartiendra à ce dernier, non seulement d'ouvrir le registre-journal dès la signature du contrat de coordination mais aussi de rédiger, pour certaines opérations de 3^{ème} catégorie, des plans généraux en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSS). Cette extension des PGCSS aux travaux de 3^{ème} catégorie imposera aux entrepreneurs de rédiger pour ces mêmes travaux des plans particuliers de coordination. Le décret précise, en outre, que le contrat de coordination devra mentionner les modalités de participation du coordonnateur aux réunions organisées aux différents stades du chantier. Par ailleurs, l'incompatibilité, déjà affirmée par le code du travail entre les missions de contrôleur technique et de coordonnateur SPS, sera élargie à toutes les autres fonctions que pourrait remplir le coordonnateur d'un chantier d'un montant supérieur à 760 000 €. Cette nouvelle disposition ne sera toutefois pas applicable aux travaux des communes de moins de 5 000 habitants pour lesquels le maître d'œuvre conservera la faculté d'assurer les missions de coordination SPS. La formation des coordonnateurs est également abordée par le décret qui ouvre jusqu'au 26 juin 2004 le bénéfice de l'attestation de compétence aux coordonnateurs dont la formation n'aurait pas pu être actualisée dans les délais initialement prévus.

JURISPRUDENCE

DEVOIR DE CONSEIL

Nous reproduisons ci-après diverses jurisprudences sur l'obligation de conseil de l'architecte qui porte sur toutes les phases de sa mission, sachant que l'obligation de conseil se rattache à deux articles du Code Civil : les articles 1135 et 1160.

1 Le fait de n'avoir pas mentionné dans le contrat le montant estimatif des travaux servant d'assiette à sa rémunération et d'avoir établi un projet excédant de façon importante le coût de l'enveloppe financière prévue par le maître de l'ouvrage, est un manquement fautif de la part de l'architecte. Peu importe que le maître de l'ouvrage n'ait pas défini lui-même ses possibilités financières au début de l'opération et qu'informé au fur et à mesure, il ait donné son approbation tacite. Il rentre en effet dans le devoir de conseil de l'architecte de se renseigner sur les possibilités financières de ses clients avant d'établir les plans et devis ou de présenter la demande de permis de construire (CA Pau, 1^{ère} ch., 21 no. 1991, Lovisa c/ Arto). De même, l'architecte manque au devoir qui lui incombe d'éclairer son client sur les perspectives financières d'une construction, compte tenu de l'enveloppe dont celui-ci dispose et que le maître d'œuvre connaît, lorsqu'il se trompe notablement sur le coût de la construction : devis estimatif de 656 000 F, évalué à 1MF après appel d'offres (Versailles, 1^{ère} ch., 30 mai 1989, Cardon c/ époux Rouah).

Il n'a pas toutefois à renseigner précisément le maître de l'ouvrage sur ses propres capacités financières, dès lors que le contrat d'architecte ne comporte pas l'étude du financement de l'opération (Cass. 3^e civ., 1^{er} déc. 1999, n°98-12.840).

La cour d'appel de Paris, dans le même sens, a considéré que les manquements fautifs de l'architecte justifient la rupture du contrat par le maître de l'ouvrage et la condamnation au remboursement des acomptes payés (CA Pau, 1^{er} ch., 21 nov. 1991, Lovisa c/ Arto, précité).

Comme n'a pas droit à des honoraires pour les phases de sa mission postérieures à l'établissement de l'avant-projet, l'architecte qui a manqué à son obligation professionnelle (article 36 du décret du 20 mars 1980) en ne s'assurant pas que son client ait pu vérifier la conformité du projet avec ses capacités de financement (CA 2^e ch. Civ. Colmar – Bleger c/ Biehler).

2 Il incombe à l'architecte d'informer le maître de l'ouvrage du caractère impératif de la mise en œuvre de constructions ou d'aménagements qui, bien qu'absents du projet originel, n'en sont pas moins nécessaires (Cass. 3^e civ., 3 oct. 1984, n°83-13.395, Lamyline). Doit être aussi sanctionné l'architecte pour un changement des matériaux initialement prévus sans en avertir le maître de l'ouvrage, (Cass. 3^e civ., 18 juin 1997, n°95-20.704).

Encourt, la cassation l'arrêt qui pour condamner un maître de l'ouvrage à payer le solde des honoraires d'un architecte, retient qu'il appartient au maître de l'ouvrage d'informer le constructeur des conditions d'exécution des travaux notamment en lui remettant un certificat d'urbanisme sans rechercher si l'architecte avait satisfait à son obligation d'informer son cocontractant de l'ensemble des contraintes administratives inhérentes aux travaux envisagés (Cass. 3^e civ., 9 déc. 1992, nos 91-10.194 et 91-10.195).

L'architecte doit même apporter quelques éclairages juridiques en matière d'urbanisme (Cass. 3^e civ., 14 févr. 1973, n°71-13.659).

Egalement, malgré le souci légitime du maître de l'ouvrage de réaliser une construction à un moindre prix, il appartient à l'architecte de ne pas retenir les vœux de son client lorsqu'ils aboutiraient à compromettre la solidité de l'ouvrage (Cass. 3^e civ., 13 janv. 1982, n°80-12.095).

Même lorsqu'il n'en a pas explicitement la charge, l'architecte doit encore attirer l'attention sur des défauts de conception (Cass. 3^e civ., 13 juill. 1993, n°91-13.508) ou sur l'inadéquation des matériaux proposés (Cass. 3^e civ., 17 févr. 1999).

L'obligation de conseil de l'architecte demeure au moment de l'établissement des comptes et du règlement des travaux (CA Paris, 25^e ch. B, 12 juill. 1985, Sci Le Parc Montparnasse c/ Sarl Rineau).

3 Lors des opérations de réception, il doit non seulement être présent mais surtout « assister » le maître de l'ouvrage, c'est-à-dire lui venir en aide en le guidant, le conseillant et éventuellement l'informant « des conséquences d'une absence de réserves quant aux désordres apparents ». Ainsi, la jurisprudence admet que la responsabilité du maître d'œuvre peut être recherchée sur le terrain contractuel du droit commun pour manquement à son obligation de conseil (Cass. 3^e civ., 25 févr. 1998, n°96-10.598).

4 Un devoir de conseil de l'architecte relatif à l'étude de l'implantation du sol des constructions existe également dans le cadre d'un contrat qualifié d'assistance bénévole (Cass. 3^e civ., 3 juill. 1996, nos 94-16.827 et 94-18.377).

D'une manière plus générale, la Cour de Cassation a nettement affirmé que « l'architecte, chargé de la conception d'un projet et de l'établissement des plans du permis de construire, tenu à un devoir de conseil envers le maître de l'ouvrage, doit concevoir un projet réalisable, qui tient compte des contraintes du sol » (Cass. 3^e civ., 25 févr. 1998, n°96-10.598, précité) et notamment de la constructibilité du terrain (Cass. 3^e civ., 28 janv. 1998, nos 96-15.894 et 95-17.211).

Ce devoir de conseil a toutefois des limites. Ainsi, si l'architecte doit respecter les règles d'urbanisme et consulter le titre de propriété du maître de l'ouvrage, il n'est pas censé connaître les titres particuliers qui auraient dû lui être remis (Cass. 3^e civ., 17 nov. 1993, n°91-18.147).

PROGRAMMATION

MONTAUBAN

Lundi 12 mai

Ancien collège, 2 rue du collège, 82000 Montauban
Renseignements : 06 81 86 03 29

Séance à 20h30

Court métrage : LE PALAIS SOCIAL

Réalisation : Anne Marie Faure

documentaire, durée : 13 min

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'industriel Jean-Baptiste Godin, s'inspirant du Phalanstère de Fourier, crée le Familistère de Guise pour loger les ouvriers de sa fonderie et leurs familles. Le commentaire accompagnant les images des cours des trois bâtiments de logements montre que l'idéal communautaire du projet ne se départit pas d'un règlement strict qui gouverne les lieux.

Production : Spoon, Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, Université Audiovisuelle, Centre National de la Cinématographie, Ministère des Relations Extérieures

Long métrage : L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE

Réalisation : Tran Han Hung (1992),

durée : 96 min, version originale sous-titrée en français

Après une journée de marche, Mui, petite paysanne vietnamienne âgée de dix ans, arrive en ville pour entrer au service d'une famille bourgeoise. Très vite, la vieille servante Ti lui apprend le drame de cette famille régulièrement abandonnée par un père volage. La mère, femme volontaire, assure la subsistance de la maison grâce à un modeste commerce de tissus. La vieille servante Ti inculque à Mui les gestes traditionnels qui seront désormais les siens : cueillir la papaye sur l'arbre de la cour et la râper méticuleusement, préparer et servir les repas, laver les parquets...

Producteur délégué : Christophe Rossignon pour Lazennec - Coproducteurs : SFP Cinéma - la sept cinéma



ALBI

L'ATHANOR

Mardi 13 mai

L'Athanor Scène Nationale d'Albi, Salle Arcé, Place Amitié entre les peuples, 81000 Albi
Renseignements : 05 63 38 55 55

Séance à 20h30

Court métrage : LÔ

Réalisation : Michel Laurent et Nicolas Levy-Beff (2002)

fiction, durée : 11 min

Une contrebasse, une cour, un chinois : un destin, René un jeune musicien, achète aujourd'hui l'instrument de ses rêves. Dans sa propre cour d'immeuble, sa rencontre avec Lô, un peintre chinois énigmatique, va rythmer sa journée.

Production : Mallia Films

Long métrage : COUR INTERDITE

Réalisation : Djamel Ouahab (1999)

durée : 92 min, noir et blanc

Une cour désaffectée entre deux rues étroites. Architecture de trafics. Lieu de passage. Lieu de refuge. Squat. Lieu d'échange, paroles, deal ou passes, rendez vous du quartier. Croisée des destins. Un film noir. Histoire d'argent, d'amour et de trahison. Polar urgent et écorché vif.

Production : Paris Sky Line / INA / Quo Vadis Cinéma



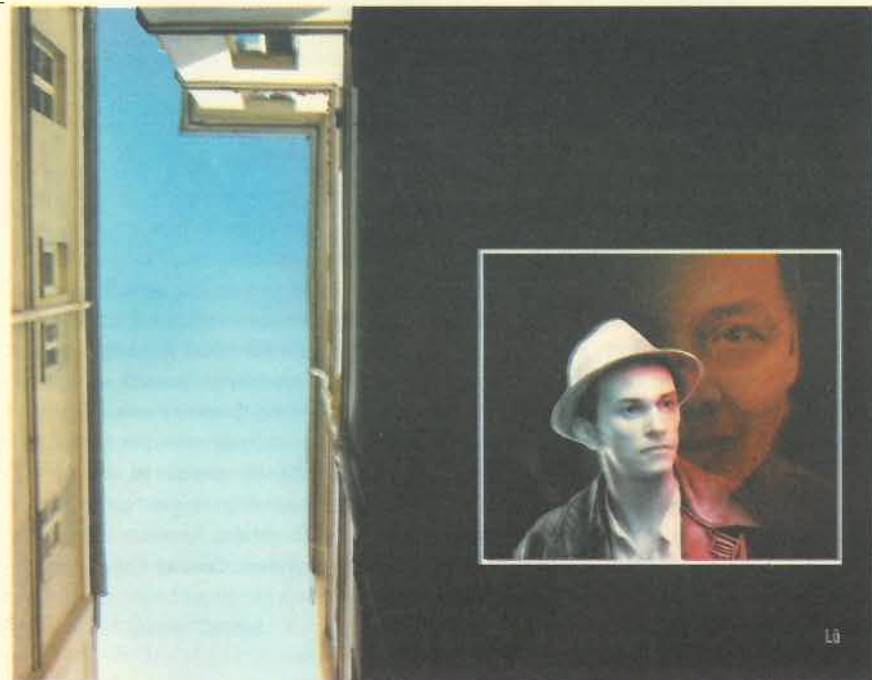
La récréation



Fenêtre sur cour



L'athanor



FOIX

de Foix et de l'Ariège

Mercredi 14 mai

Scène Nationale de Foix et de l'Ariège, 20 avenue du Général De Gaulle 09000 Foix
Renseignements : 05 61 05 05 50

Séance à 21h00 :

Court métrage : LA RÉCRÉATION

Réalisation : Paul Carpita (1959)

fiction, durée : 16 min, noir et blanc

Venu travailler dans la cour de son ancienne école, un plombier est envahi par les souvenirs, son amitié avec Jérôme et les tours pendables qu'ils jouaient ensemble. Jérôme, appelé du contingent, est mort en Algérie. Un film émouvant et débordant de vie. L'occasion de capturer le Marseille des années 50 et les thèmes chers au réalisateur : enfance, amitié, guerre d'Algérie...

Production : Cinéma public film

Long métrage : FENÊTRE SUR COUR

Réalisation : Alfred Hitchcock (1954)

durée : 112 min, version originale sous-titrée en français

Jeff, reporter-photographe, immobilisé, la jambe dans le plâtre, tue le temps en observant ses voisins au téléobjectif par la fenêtre de sa chambre. Témoin de faits étranges, il va soupçonner un crime. Fenêtre sur cour est le film où la cour est l'acteur principal ; métaphore du vol et du viol de l'intimité, projection de l'inconscient de Jeff, de ses fantasmes et de ses peurs ; lieu d'enfermement, enfermement physique, psychique, moral ou sexuel, au gré des fragments d'existence observés par le spectateur-voyeur. Pour Claude Chabrol, un condensé de toute « la mythologie hitchcockienne ».

Production : Alfred Hitchcock Paramount- Distribution : Actions

Les photographies du Couvent de la Tourette, du Familistère et du Centre Municipal de Säynätsalo sont issues de la collection « Architectures » des Films d'ici.

Les photographies de Récréations, Le Locataire, Robert Guédiguian, L'argent fait le bonheur, Le dernier empereur, sont issues de la collection privée de La Cinémathèque de Toulouse.

TOULOUSE

La Cinémathèque de Toulouse

Jeudi 15 mai

La Cinémathèque de Toulouse, 69 rue du Taur 31000 Toulouse
Renseignements : 05 62 30 30 10

Séance à 20H30 :

Long métrage : L'ARGENT FAIT LE BONHEUR

Réalisation : Robert Guédiguian (1993)

durée : 90 min

Contournant le réalisme des chroniques sociales, sur les rivages de la comédie, Robert Guédiguian réalise quatre ans avant Marius et Jeannette un conte dans une cité pauvre de Marseille. Chômage, drogue et délinquance. Avec les mères du quartier, un prêtre décide de lutter contre ces méfaits du capitalisme et de redonner aux enfants le sens des valeurs. Il faut apprendre à voler comme il faut... comme autrefois. Volons les nantis, les bourgeois. Montrons les bienfaits du partage. Soyons ce que nous sommes. Vilains et solidaires. La cité où a été tourné le film, avec ses façades d'immeubles, sa géométrie, son aspect laissé pour compte, est un personnage à part entière.

Production : France 2 / Caméras Continentales

Vendredi 16 mai

La Cinémathèque de Toulouse

Séance à 18H30

Projection de courts métrages réalisés par les étudiants de l'option « Ville et Cinéma » de l'Ecole d'Architecture de Toulouse :

Sandra Bonilla, Brice Bolquée, Julie Bonpain, Céline Coriz, Adrienne Costa, Marion Dumazer, Alma Lascau, Jean-Sébastien Maillot, Audrey Papaix et Nicolas Quantin. Présentation par Rémi Papillault et Didier Béquillard enseignants.

Court métrage : L'ARBRE, LE LIVRE ET L'ARCHITECTE

Réalisation : Richard Copans (1995)

documentaire, durée : 11 min

Le film aborde un aspect singulier de la construction de la BNF : l'installation d'une forêt dans la cour centrale. Il retrace, non sans humour, les diverses phases du projet : concept, sélection et préparation des grands arbres, transport et mise en place. S'il répond parfaitement aux pratiques de lecture et de recherche qui exigent le silence, le concept nous interroge : le cœur même d'un grand équipement public comme lieu de contemplation, sacralisé, interdit et non pas comme espace collectif.

Production : les films d'ici. Serge Lalou, Dominique Perrault, architecte. BNF. Roland

Suite de la séance à 20H30 (vend. 16 mai)

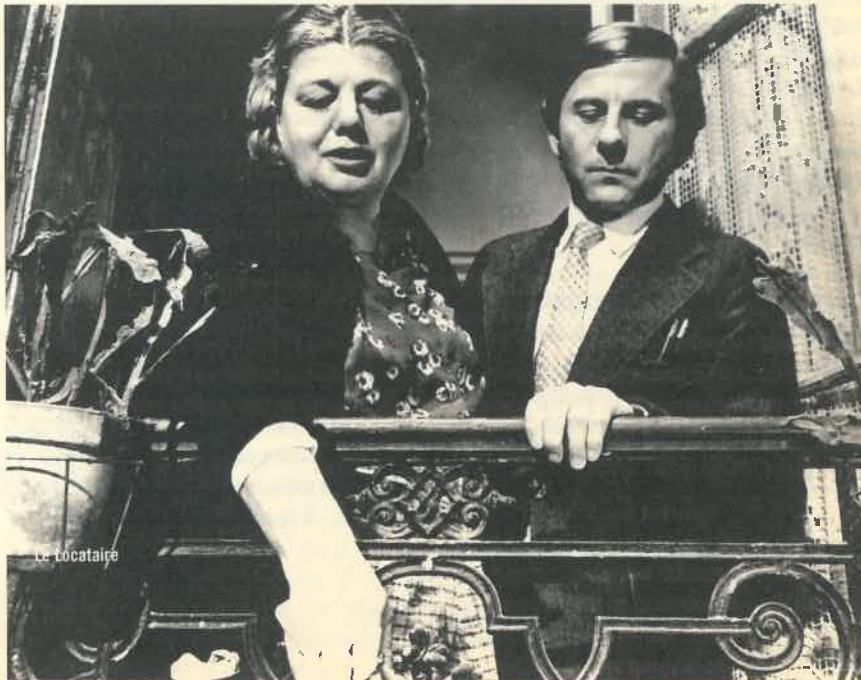
Long métrage : LE LOCATAIRE

Réalisation : Roman Polanski (1976)

durée : 125 min

Monsieur Trelovsky, timide ou intimidé, reprend l'appartement d'une jeune fille qui s'y est déféstrée quelques jours auparavant. Le voisinage, à moins que ce ne soit l'appartement lui-même, le pousse à la paranoïa et Trelovsky finit par se convaincre qu'ils, les voisins et l'appartement, veulent le voir subir le même sort que la locataire précédente. Bientôt, entre hallucinations et travestissements, le nez écrasé contre l'évidence, il sera définitivement convaincu d'être sa réincarnation. Dans la lignée de Répulsion ou Rosemary's Baby, un film malade, étrange et inquiétant, qui fait définitivement de Polanski un grand acteur. À grincer des dents.

Production : Marianne



EN PREMIÈRE MONDIALE

Court métrage : LE COUVENT DE LA TOURETTE*

Réalisation : Richard Copans (2003)

documentaire, durée : 26 min

Inspiré des monastères cisterciens, le couvent de la Tourette articule deux corps de bâtiments : le « U » de l'ensemble consacré à la vie de la communauté et le vaisseau de l'église qui vient le fermer frontalement. La cour ainsi créée est re-divisée en quatre par les promenoirs d'un « faux cloître » en forme de croix et accueille divers volumes du programme. L'adaptation à la topographie, le traitement architectural, la maîtrise exceptionnelle de la lumière témoignent du génie de Le Corbusier pour réinterpréter cette typologie.

Production : série Architectures, coproduction la sept/ARTE. Les Films d'ici, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, le Centre Georges Pompidou.

RENCONTRE AVEC LE RÉALISATEUR RICHARD COPANS

Séance à 20H30

Court métrage : L'ÉTAT DES LIEUX

Réalisation : François Caillat (1979)

fiction, durée : 12 min

Lents travellings, gros plans sur les détails de façades, la caméra s'attache à l'atmosphère des grandes cours et souligne la qualité architecturale des ensembles d'Habitation à Loyer Modéré qui ont remodelé le paysage urbain de la ceinture des boulevards de Paris au début du XXème siècle. En voix off, une jeune femme tente de relater une histoire dont ces lieux auraient été le théâtre...

Production : Les films du Lagon Bleu, 1979.

Samedi 17 mai

La Cinémathèque de Toulouse

Séance à 14H30

Long métrage : COUR INTERDITE

Réalisation : Djamel Ouahab (1999)

durée : 92 min

Production : Paris Sky Line / INA / Quo Vadis Cinéma (Synopsis dans la programmation d'Albi)

Séance à 16H30

Court métrage : L'ARBRE, LE LIVRE ET L'ARCHITECTE

Réalisation : Richard Copans (1995)

documentaire, durée : 11 min

Production : les films d'ici. Serge Lalou, Dominique Perrault, architecte. BNF. Roland

Court métrage : TADAO ANDO, ARCHITECTE DU SILENCE

Réalisation : Jean Antoine (1989)

documentaire, durée : 29 min

Le système traditionnel du patio est particulièrement utilisé par Tadao Ando dans ses constructions privées. Ici, c'est dans l'esprit plus qu'à la lettre, dans la symbolique du refuge et de l'intériorité qu'il convient de saisir la présence de la cour. L'alliance de la tradition japonaise et de la modernité s'incarne dans une conception de l'architecture où les hommes peuvent s'abstraire de la vie assourdissante d'Osaka et trouver la quiétude.

Production : La sept, RTBF-BRT, Cinécom

*Documentaire issu de la collection « Architectures », coproduite par ARTE France, consacrée aux réalisations les plus marquantes de l'architecture moderne, du XIX^e siècle jusqu'aux dernières créations des grands architectes d'aujourd'hui. Chaque film traite d'un seul bâtiment choisi pour son aspect exemplaire, pour le rôle de jalon qu'il a joué ou qu'il joue encore dans l'évolution de l'architecture.

Région Occitanie - Toulouse Métropole - 2022

TOULOUSE

La Cinémathèque de Toulouse

Suite de la séance de 16h30 du samedi 17 mai

Court métrage : LE CENTRE MUNICIPAL DE SÄYNÄTSALO* EN PREMIÈRE MONDIALE

Réalisation : Richard Copans (2003)

documentaire, durée : 26 min

Pour le centre municipal de Säynätsalo (Finlande), Alvar Aalto crée, dans un site accidenté et boisé, un patio surélevé articulant les édifices publics tournés à la fois vers l'intérieur et l'extérieur. Entièrement végétale, la cour est une pièce de nature ordonnée qui joue avec l'environnement naturel un contraste subtil. Cette mise en scène, l'intimité des lieux, l'échelle des bâtiments qui tempère le caractère de représentation de la fonction politique et les rend très accessibles ont fait de la mairie de Säynätsalo l'œuvre représentative par excellence de l'humanisme de Alvar Aalto.

Production : série Architectures, coproduction la sept/ARTE. Les Films d'ici, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, le Centre Georges Pompidou.

Court métrage : LES TROGLODYTES DE TUNISIE

Réalisation : Guy Meauxonne (1998)

documentaire, durée : 13 min

Le film articule des séquences dans les troglodytes de Matmata organisés selon des typologies sur cour et dans un nouvel hôtel troglodyte inspiré de ce tissu traditionnel pour distribuer ses unités d'hébergement autour de cours.

Production : A 2 série les Nouveaux Mondes, production Gédéon programme

Séance à 18h30

Court métrage : L'ENFANT PRISONNIER

Réalisation : Jean-Michel Carré (1976)

fiction, durée : 22 min

Le film est une critique acerbe et pleine d'humour de l'enseignement traditionnel qui s'inscrit dans le climat contestataire de la fin des années 70. Il dénonce les méthodes pédagogiques, l'enfermement et la forte pression psychologique subie par les élèves. La cour de l'école se révèle un univers impitoyable où les enfants se défoulent et établissent à travers leurs jeux des rapports de force. La violence qui s'exerce « à la récré » annonce la problématique développée par Claire Simon dans récréations.

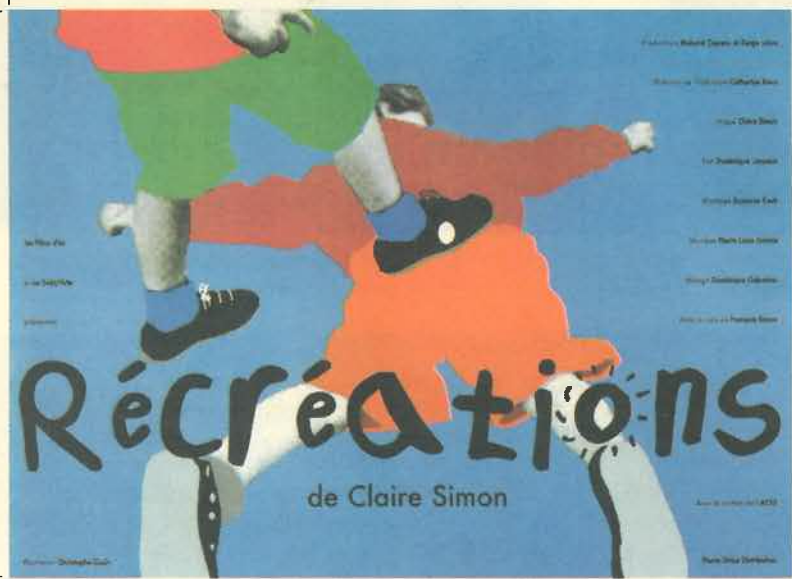
Production : Les films du grain de sable

Long métrage : RÉCRÉATIONS

Réalisation : Claire Simon (1992)

durée : 52 min

Ce film raconte l'histoire d'un pays si petit qu'il ressemble un peu à une scène de théâtre. Il est habité par son peuple, petit de taille qui vit selon des lois qui lui sont propres. Ce pays s'appelle la Cour de Récréation et son peuple les Enfants d'une école maternelle de la région parisienne. Lorsque les enfants vont dans la Cour, ils découvrent, éprouvent la " force des sentiments ou de la servitude humaine ".



Séance à 20h30 :

Long métrage : LE DERNIER EMPEREUR

Réalisation : Bernardo Bertolucci (1987)

durée : 165 min, version originale sous-titrée en français.

Fresque monumentale. Biographie de Pu Yi, dernier empereur de Chine, ou l'histoire vraie d'un homme né fils du ciel pour mourir jardinier. De la cité interdite au camp de rééducation, la métamorphose d'un dieu en homme à col Mao. Un dieu qui n'a pas pu maîtriser son destin d'homme. Un dieu confronté à la condition humaine. Le faste recréé de la cité interdite émerveille. Bertolucci, seul cinéaste occidental autorisé à tourner dans la cité interdite, ressuscite le temps d'en faire un cachot ce monde dans l'empire. sentiments ou de la servitude humaine ".

Production : Jeremy Thomas

Remerciements : Richard Lagrange, Directeur. Philippe Moreau, Conseiller Architecture Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées. Pierre Cadars, Délégué Régional de la Cinémathèque de Toulouse. Monik Hermans, Cécile Jodkowski et Franck Lubet, de La Cinémathèque de Toulouse. Yves Defago, Scène Nationale de Foix et de l'Ariège. Yannick Sudres, l'Athénor Scène Nationale d'Albi. César Juvé, Directeur de l'Ecole d'Architecture de Toulouse. Rémi Papillault et Didier Béquillard, Ecole d'Architecture de Toulouse. Henri Guéysson et Françoise Pimpaud, club des cinéphiles de Montauban. La Municipalité de Montauban. José Parreira, service information, communication du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Jean-Paul Loubes, Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux. Thierry Garrel et Luciano Rigolini, unité documentaire, la Sept/Arte. Cécile Kattnig, vidéothèque de la Bibliothèque Nationale de France. Alice Yonnet-Drouot, Gret. Marie-Julie Dupont, Isted, centre de documentation et d'information « villes en développement ». Charles Perraton, département des communications, Université de Québec. Madame Redjala, vidéothèque de l'Institut du Monde Arabe. Danielle Comte, festival du court métrage de Clermont-Ferrand. Christian Lelong, Cinédoc. Philippe Artières, 13 Production. Sébastien, Cinéma Public Film. Richard Copans et Les films d'ici. Le Forum des Images. l'INA. Le Centre de documentation de l'Ecole d'Architecture de Paris-la Villette. La Bibliothèque du Centre Georges Pompidou. Centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de la ville de Paris. Christina Cramerotti. Manuel Cusso-Ferrer. François Marchandea. Pascale et Jean-Philippe Diemert. Barthélémy Dumons. Ludovic Lacanal. Fernando Mendoza Castells. Jacky Tujague. Mieke de Wulf. Sylvie Assassin Dumons et Annie Cholet pour la programmation.

Dimanche 18 mai

La Cinémathèque de Toulouse

Séance à 14h30

Court métrage : LA RÉCRÉ

Réalisation : Liliane de Kermadec (1967)

documentaire, durée : 8 min

Vue aérienne d'une cour de lycée. Au sol, celle-ci nous fait partager des discussions à brûle-pourpoint entre adolescents : entre copines, entre copains, entre filles et garçons. Des discussions anodines, des flirts, mais aussi des évocations des conflits de l'époque, guerre du Vietnam, conflit israélo-palestinien. L'approche se fait plus intimiste encore et nous livre une jolie chute sur la re-création...

Production : Série Dim, Dam, Dom

Long métrage : CONTES ET COMPTES DE LA COUR

Réalisation : Eliane de Latour, (1992)

documentaire, durée : 97 min

Le palais du chef de Tibiri, au Niger. Ses quatre épouses y vivent recluses, suivant la tradition. Pendant neuf semaines, Eliane de Latour, cinéaste et anthropologue, a partagé la vie de Goshi, Rabi, Indo, et Amaria, derrière les murs du gynécée.

Production Caméras Continentales / La sept

Séance à 16h30

Court métrage : L'ÉTAT DES LIEUX

Réalisation : François Caillat (1979),

fiction, durée : 12 min

Production : Les films du Lagon Bleu, 1979.

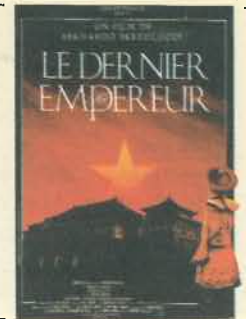
Court métrage : LE FAMILISTÈRE, UNE CITÉ RADIEUSE AU XIX^e SIÈCLE*

Réalisation : Catherine Adda (1996)

documentaire, durée : 28 min

Jean-Baptiste Godin, célèbre industriel inventeur des poêles en fonte du même nom, mit en pratique son idéologie fortement teintée de fouriérisme : dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, il imagine et construit autour de son usine, le Familistère de Guise. La typologie de cet ensemble reflète les idéaux communautaires : équipements collectifs, jardins et logements organisés autour de grandes cours intérieures. Le film monté à partir de documents d'archives et d'actualité témoigne de cette pensée d'un nouvel ordre social incarné en architecture.

Production : série Architectures, coproduction la sept/ARTE. Les Films d'ici, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, le Centre Georges Pompidou.



Court métrage : RUE DU MOULIN DE LA POINTE

Réalisation : Jean-Claude Bergère (1957)

documentaire, durée : 29 min

Documentaire ORTF de la série « à la découverte des Français », réalisé avec le concours d'un groupe d'ethnologues, ce film est centré sur la cour qui fonde le système de composition urbaine de ce quartier du 13^e arrondissement. Il évoque l'insalubrité et la vétusté des logements tel un préambule au programme des ZUP qui démarreront en 1958. Face aux difficultés matérielles, la cour rassemble une mosaïque hétéroclite de familles, d'individus où se tissent des réseaux d'échange, de solidarité. Cadre privilégié (et perdu?) pour un bel éclat d'humanité.

Production : série « à la découverte des français », ORTF,

Court métrage : ZUP DE CAUCRIAUVILLE

Réalisation : Jacques Simon (1971)

documentaire, muet, noir et blanc.

Jacques Simon, premier grand prix du paysage, photographie et filme inlassablement et avec passion. Ces images inédites montrent une de ses réalisations, la ZUP de Caucriauville au Havre d'ancien puis appropriation des espaces par les enfants. Elles attestent des conceptions d'un des principaux acteurs du renouveau de la pensée paysagère en France dans les années 60/70. En pleine ère techniciste, avec un langage sobre, il restitue au paysage une dimension sensible, emprunte de préoccupations sociales.

BOGOSK 125.0 BELIAN ILLUSTRÉ 21002 page 11

P 10

CONCOURS



Type	Opération	Maître d'ouvrage	Architectes jurés (*)	Equipes retenues	Equipes lauréates
Ref.	Création d'un cimetière paysager comprenant notamment un crématorium, un funéraire et des locaux de service à Pamiers (09)	Mairie de Pamiers	CROA non sollicité		Marc Barani (06) / Clarac (paysagiste)
Ref.	Construction de 14 pavillons locatifs sociaux à Saint-Girons au lieu-dit Beauregard (09)	Opac 09	CROA non sollicité		Alain Bayle/ Valérie Noailles/ François Arcangéli
Esq. 1	Extension et restructuration de la SEGPA du Collège Grand Selve à Grenade (31)	Conseil Général 31	CROA non sollicité	1 Jérôme Fabre - 2 Bernard Bourdoncle 3 Sarl «11 bis Studio Architectes»	Sarl «11 bis Studio Architectes»
Ref.	Extension du laboratoire de chimie et de coordination au CNRS à Toulouse (31)	CNRS	CROA non sollicité		Alain Bayle / Valérie Noailles/ François Arcangéli
Esq. 3	Construction d'un Collège à Montrabe d'une capacité d'accueil de 600 élèves avec une cuisine de production 700 couverts et 4 logements de fonction (31)	Conseil Général 31	CROA non sollicité	1 Scp Atelier Palomba 2 Alain Bayle/ Valérie Noailles/ François Arcangéli 3 Benoît Malvy/ Jean-Paul Fontaine/ Sarl Puig - Pujol 4 Jean-François Sirvain/ Scp Sutter - Taillandier/ Befs	Jean-François Sirvain/ Scp Sutter - Taillandier/ Befs
Esq. 2	Construction d'un Collège à Nailloux d'une capacité de 400 places avec une cuisine de production et 4 logements de fonction (31)	Conseil Général 31	CROA non sollicité	1 Scp Vigneu - Zilio/ Courtade/ Gros/ Decibel Conseil/ Ingedoc/ Poirel - 2 Marc Laurens/ Pierre-Guy Loustau 3 Emmanuel Plat/ Stéphane Deligny - 4 Sarl 360 °	Scp Vigneu - Zilio/ Courtade/ Gros/ Decibel Conseil/ Ingedoc/ Poirel
Ref.	Réhabilitation de la demi-pension du Collège Croix Daurade à Toulouse (mise aux normes de la cuisine et rénovation du réfectoire) (31)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	CROA non sollicité		Sarl Lexa Conception/ Fco/ Betem Ingénierie
Ref.	Réfection des façades et menuiseries au Lycée Raymond Naves à Toulouse (31)	Conseil Général 31	CROA non sollicité		Jacques Escourrou/ Jean-Louis Rouges/ Inse/ Sarl Eich
Ref.	Restructuration et extensions connexes pour le Lycée et CFFPA au LEGTA d'Auzeville (31)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	CROA non sollicité		Sarl Khorsi - Ordonneau/ Befs Ingénierie
Ref.	Construction d'un gymnase de catégorie C à Pechbonnieu (31)	Communauté de Communes de Côteaux de Bellevue	Isabel Ambite-Robin/ Rose-Anna Sabatié		Christian Lалуca
Esq. 4	Restructuration et réhabilitation de la Halle aux Grains de Samatan pour réaliser un Pôle Culturel (32)	Mairie de Samatan	Marylène Kerlovéou/ Marie Gay	1 Christian Labaysse/ Laurent Gouwy/ Alain Grima/ Jean-Luc Rames/ Ert bet/ Satec bet/ Brosse-Rava (économiste)/ Decibel Conseil - 2 Joseph Almudever/ Christian Lefebvre/ Ingerop Sud-Ouest/ Impédance bet/ Éclairages Techniques Internationales bet 3 Cabinet King-Kong/ Setab Ingénierie bet/ Duck - Scéno (scénographe)/ IDB (acousticien)	Christian Labaysse/ Laurent Gouwy/ Alain Grima/ Jean-Luc Rames/ Ert bet/ Satec bet/ Brosse-Ravat (économiste)/ Decibel Conseil
Ref.	Mise en conformité de l'Hôtel du Département du Gers à Auch (32)	Conseil Général 32	Véronique de Lagausie/ Jésus Gago		Daniel Bruggeman/ Michel Gros bet
Ref.	Restructuration de l'externat au Lycée et LP Gaston-Monnerville à Cahors (46)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	CROA non sollicité		Michel Montal
Ref.	Construction d'une pépinière d'entreprises et d'un local technique garage sur le parc d'activités économiques de La Blancardie sur la commune de Cambes (46)	Communauté de Communes du Pays de Figeac-Cajarc	Philippe Soustelle		Philippe Bergès/ Betom Bet/ Brehault bet
Ref.	Construction d'une MARPA de 24 logements à Payrac (46)	OPDHLM 46	CROA non sollicité		Stéphane Brassié (47)
Ref.	Restructuration de la partie ancienne au Collège Gambetta à Cahors (46)	Conseil Général 46	Fabien Lesot		Benoît Malvy/ Jean-Paul Fontaine
Ref.	Humanisation sur le domaine de Lauzeral à Monesties avec construction de 20 à 30 chambres destinées à accueillir des personnes âgées dépendantes et aménagement du site (81)	Sivom de Monesties	Fabien Lesot		Max Faramond

(*) choisis par le maître d'ouvrage soit directement, soit sur la liste fournie par le Conseil Régional

ERRATUM

Des erreurs dans les informations parues dans Plan Libre n°10 ont été relevées. Il fallait lire :

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Architectes jurés (*)	Equipes retenues	Equipes lauréates
Esq.	Restructuration de services de soins et logistique au Centre Hospitalier de Figeac (46)	Centre Hospitalier de Figeac	Philippe Vidal	1 Jean-François Casadepax-Soulet/ Aard Georgesco - Tanascaux (75)/ Pierre Charras/ Bet IES Chastagnol/ Bet Inse 2 Philippe Bergès/ Scp Espagno - Milani/ Beterem Ingénierie 3 Atelier Cardete - Huet/ Scp Rouch - Gamboa/ Beterem Ingénierie/ Bet Jean Brehault	Jean-François Casadepax-Soulet/ Aard Georgesco - Tanascaux (75)/ Pierre Charras/ Bet IES Chastagnol/ Bet Inse
Ref.	Réhabilitation des clos et couvert aux Lycée et LP Jean-François Champollion à Figeac (46)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	CROA non sollicité		Jean-François Casadepax-Soulet/ Pierre Charras
Ref.	Restructuration du Collège Jean Moulin à Toulouse avec agrandissement du bâtiment SEGPA (31)	Conseil Général 31	CROA non sollicité		Philippe Guilbert/ Christophe Cousy

Bâtiments 125-76 - Bâtiments 125-76 (2009) 02a page 1

PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES 2003 : RÈGLEMENT (*)

Article 1 / ORGANISATION : Le PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES 2003 est organisé par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées.

Article 2 / OBJECTIF : Le PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES 2003 a pour objectif de récompenser et de promouvoir la production des architectes de Midi-Pyrénées et la production de l'architecture en Midi-Pyrénées.

Article 3 / PARTICIPATION : Tous les architectes et agrées en architecture inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes peuvent concourir dans chacune des catégories citées dans l'article 4-1 et sont invités à le faire. La catégorie « Diplômes » est réservée aux étudiants de l'Ecole d'Architecture de Toulouse. Chaque participant devra s'assurer de l'accord du maître d'ouvrage concerné et éventuellement du photographe.

Article 4 / CATEGORIES / 4.1/ Un prix sera décerné dans chacune des catégories suivantes - neuf et/ou réhabilitation :
1/ Lieux de travail et de commerce : tertiaire, production, usine, bureaux, atelier, commerce, café, restaurant...
2/ Lieux d'enseignement : école, collège, lycée, université, crèche, ...
3/ Lieux culturels : médiathèque, cinéma, théâtre, musée, salle de concert, ...
4/ Equipements publics et autres lieux recevant du public : mairie, administration, équipement sportif, salle polyvalente, poste, gare, lieu de culte, hôpital, clinique, gendarmerie, ...
5/ Habitat collectif et intermédiaire : résidences universitaires, pour personnes âgées...
6/ Habitat individuel
7/ Aménagements urbains : place, parking, square, jardin, ouvrage d'art, aménagement de berges, ...
8/ Diplômes : de l'Ecole d'Architecture de Toulouse, de l'année 2002 jusqu'à juin 2003 / **4.2/ Les candidats détermineront la catégorie de chaque réalisation présentée.**

Article 5 / DATE DES RÉALISATIONS : Les œuvres présentées devront avoir été livrées entre janvier 2000 et décembre 2002.

Article 6 / PRESENTATION DES PANNEAUX : La présentation des panneaux de candidature sera identique pour tous les participants afin d'en faciliter la présentation et l'exposition. Tous les détails concernant la présentation se trouvent dans l'annexe 1 ci-jointe. Chaque candidat remettra, en même temps que son ou ses panneaux, trois diapos ou photos sur CD (format JPG - définition 72 dpi), légendées, représentatives de son opération et la fiche de renseignements correspondante (annexe 2).

Article 7 / REMISE DES PANNEAUX : Les panneaux doivent être déposés à la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, au plus tard le 26 septembre 2003, avant 12 h 00. Les panneaux deviennent la propriété de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, et libres de tout droit.

Article 8 / COMPOSITION DU JURY : Le jury s'organisera de la manière suivante :

1 représentant du Conseil Régional de Midi-Pyrénées / 1 représentant de la ville de Toulouse, ou de la communauté d'agglomération / 1 représentant de l'école d'architecture de Toulouse (le Président du Conseil d'Administration ou son représentant architecte) / 1 représentant de la maîtrise d'ouvrage privée hors région / 4 architectes membres d'autres conseils régionaux de l'Ordre des Architectes, dont un au moins dans le cadre de l'inter-régionalité / 2 architectes primés (Equerre d'Argent, Prix de la Première Œuvre, Prix d'Architecture régionaux, ...) / 1 représentant du collège de Barcelone (le Président ou son représentant architecte) / 3 représentants d'autres collèges en Europe (le Président ou son représentant architecte) / 2

journalistes de la presse spécialisée : Moniteur, D'A, AMC, AA, L'Empreinte, ... / 2 journalistes de la presse régionale : La Dépêche, France 3, ... / 1 représentant par organisme « expert » de l'architecture : DRAC, IFA, ABF (hors région), CAUE, architecte conseil, DRE,...

Le président du jury sera obligatoirement un architecte. Sa voix sera prépondérante, en cas d'égalité. Aucun membre architecte du jury n'exerce en Midi-Pyrénées.

Article 9 / CRITÈRES DE SÉLECTION : Les critères retenus par le jury seront cohérents avec l'objectif énoncé dans l'article 2. Le rôle du jury est d'une part de sélectionner parmi tous les panneaux en compétition, les réalisations qui feront l'objet de l'exposition itinérante et de la publication, et d'autre part d'attribuer les Prix. Les décisions du jury sont souveraines.

Article 10 / PRIX : Les lauréats de chaque catégorie recevront une œuvre d'art d'une série limitée pour le PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES.

Article 11 / PRIX SPECIAL : Un architecte peut recevoir le Prix spécial récompensant une ou l'ensemble des réalisations présentées pour le Prix Architecture Midi-Pyrénées 2003.

Le jury peut attribuer le Prix spécial sans avoir à justifier son choix.

Article 12 / PROCLAMATION DES RÉSULTATS : La proclamation des résultats se déroulera pendant les Rendez-Vous de l'Architecture 2003, au centre de congrès Diagora, à Toulouse Labège.

La remise des prix aura lieu lors de la soirée de clôture des Rendez-Vous de l'Architecture, le vendredi 28 novembre 2003.

Article 13 / EXPOSITION ET CD ROM / 13-1/ Exposition : L'ensemble des panneaux remis dans les délais sera exposé, lors des Rendez-Vous de l'Architecture, sauf décision contraire du jury. Les panneaux sélectionnés par le jury seront présentés à la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées. Cette exposition pourra être présentée en divers lieux de la région, en France, voire à l'étranger. Un catalogue-album de l'ensemble des panneaux sélectionnés sera réalisé, sauf décision contraire de l'organisateur.

13-2/ Cd rom : L'organisateur se réserve la possibilité d'éditer l'ensemble des réalisations sur cd rom.

Article 14 / ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS : L'envoi du panneau, des photos ou diapos et de la fiche de renseignements implique l'acceptation de l'utilisation de tous les documents écrits et photographiques à des fins d'information et de publication. Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Article 15 / ORGANISATION : L'organisation du PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES 2003 est assurée par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées. En cas de nécessité, l'organisateur se donne le droit de modifier le règlement. Les participants seront prévenus en temps utile des éventuelles modifications.

Pour toutes informations complémentaires s'adresser à Huguette SIÉ
 Ordre des Architectes Midi-Pyrénées
 11, Boulevard des Récollets
 31078 TOULOUSE Cedex 4
 tél : 05 34 31 26 66 - fax : 05 34 31 26 69
 e-mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

(*) Vous voulez participer à ce prix et/ou à l'exposition «Le logement collectif», faites-vous connaître pour obtenir la fiche de renseignements.

MODALITÉ DE PRÉSENTATION DES PANNEAUX

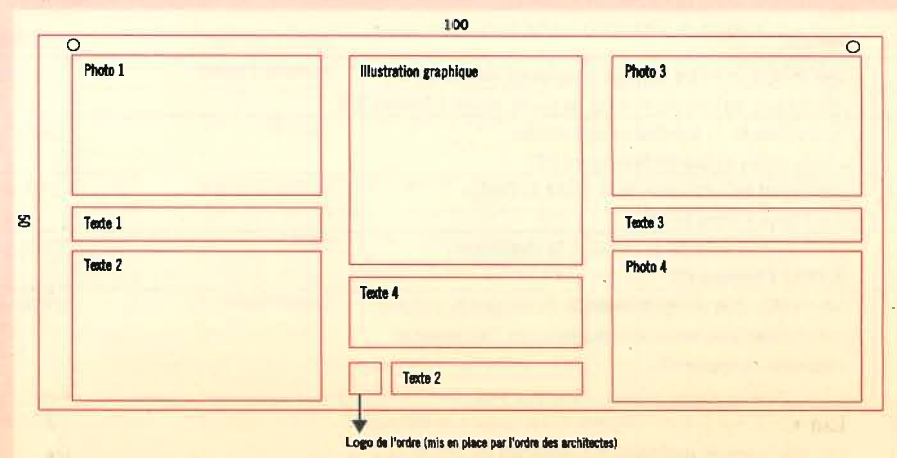
Les réalisations ou diplômes doivent être présentés horizontalement sur un seul panneau en KOMACEL ou CADAPAC (épaisseur entre 5 et 8 mm), de 50 x 100 cm avec une plastification mat et perforation 2 trous en haut du panneau pour accrochage (prévoir une marge de 2,5 cm).

3 diapositives couleur (24 x 36) ou 3 photos numériques sur CD (format JPG - définition 72 dpi), légendées, devront accompagner chaque panneau. Aucun autre mode de représentation ne sera accepté.

Ces panneaux seront composés de la façon suivante :

Photo 1	Vue générale de la réalisation ou du diplôme. (photo 20 x 30 cm)
Photo 2	Gros plan sur détail (photo 20 x 30 cm)
Photo 3	Libre (photo 20 x 30 cm)
Photo 4	Libre (photo 20 x 30 cm)
Illustration graphique	Plan, élévation, perspective, axonométrie... (format 30 x 30 cm encadré par un liseré noir).
Texte 1	Encadré par liseré noir 4,5 x 30 cm. Ligne 1 : maître d'ouvrage / Ligne 2 : nom de l'opération / Ligne 3 : adresse de l'opération
Texte 2	Encadré par liseré noir 4,5 x 25 cm. / Ligne 1 : nom, prénom, raison sociale du ou des concepteur(s) / Ligne 2 : lieu d'exercice / Ligne 3 : libre
Texte 3	Encadré par liseré noir 4,5 x 30 cm / Ligne 1, 2 et 3 : programme de l'opération
Texte 4	Encadré par liseré noir 10 x 30 cm / Notice explicative

Dispositions à respecter :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

OPÉRATION

Nom : _____ Ville : _____

Adresse : _____

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Architecte(s) : _____

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Architecte(s) associé(s) : _____

Architecte(s) d'intérieur : _____

Architecte(s) d'opération : _____

Bet :

Bet général : _____

Bet structure : _____

Bet fluides : _____

Autres intervenants :

Economiste : _____

Paysagiste : _____

Autres (scénographe, acousticien) : _____

ENTREPRISES

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

- Adresse : _____

Ces informations pourront être utilisées pour la publication du catalogue du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2003 si l'opération est sélectionnée par le Jury.



NOTE DE LECTURE

BRUCE BÉGOUT, "LIEU COMMUN"

LE MOTEL AMÉRICAIN, ÉDITIONS ALLIA, PARIS, 2003, 183 PAGES.

Comment interroger le sens de notre vie quotidienne, le sens de ce qui souvent au fil des jours n'apparaît que comme répétition, insignifiance et banalité ? Cette question déjà posée il y a plus de trente ans par Henri Lefebvre, un jeune philosophe, Bruce Bégout, la reprend. Ce sens, c'est dans les objets et les lieux de la quotidienneté qu'il va le rechercher, et son regard s'arrête sur le motel, cet hôtel apparu sur les bords de route de l'Amérique au début du XX^e siècle – d'où son nom, né d'une contraction entre hôtel et moteur – et qui maintenant a gagné le paysage de nos rocares et de nos autoroutes. En qualifiant le motel de lieu commun. Bruce Bégout entend moins signifier la banalité de ce lieu, que nous conduire au cœur de sa démarche : en effet son propos n'est en rien celui d'un ethnologue qui s'attacherait à décrire ce lieu dans sa singularité ; ce qu'il recherche, c'est comment la connaissance de ce lieu ouvre sur les significations communes actuelles de nos lieux et de nos manières d'y vivre.

Mais d'abord, comment qualifie-t-il ce motel ?

Le motel, une architecture de bord de route qui peut faire penser aux baraques de chantier, une architecture répétitive, déconnectée des territoires dans lesquels elle prend place, détachée du passé et de la référence et dont l'esthétique se réduit à une simple signalétique ! Bruce Bégout résume ainsi l'architecture du motel : « le genius loci du motel, c'est l'absence de tout ».

De tels propos semblent nous conduire à un procès bien connu. Le livre de Bruce Bégout serait-il l'ultime lamentation sur le déclin et la déchéance de nos espaces, de nos architectures et de nos villes ?

Mais non ! nous dit Bruce Bégout, cet espace sans qualité est celui de l'homme de notre époque, un homme détaché des lieux et pour qui la maison ne veut plus rien dire ; cet homme « mobile sans motif qui sans cesse va voir ailleurs s'il y est », n'a rien à voir avec le flâneur baudelairien pour qui la rue est le prolongement de son être. L'anonymat dont cet errant fait l'expérience, n'est ni souffrance ni perte d'identité, c'est celle d'un moi détaché de tout, de lui-même et des autres qui « ne ressent pas le besoin d'accéder à l'humanité plénière par la constitution intersubjective, comme s'il était né seul ». Et ainsi, « le bâtiment sans qualité s'est réconcilié avec l'homme sans identité ».

Cette pensée d'une logique rigoureuse, trop rapidement résumée ici, renverse radicalement de nombreuses réflexions et nous entraîne dans une sorte de vertige. En effet au regard de nombreux architectes, de sociologues ou d'écrivains, la mobilité et l'errance avec les multiples formes qu'elles prennent dans notre époque, ne rendent que plus urgente la nécessité de repenser les rapports entre les identités et leurs inscriptions territoriales et architecturales. Les sociétés se sont souvent emparées de manière frénétique de ce désir de réinscription spatiale.

A ce propos, me revient l'exemple de ce lieu que Georges Perec avait qualifié de lieu même de l'errance, Ellis Island. Cette île située à l'entrée du port de New York fut pour des millions de migrants fuyant l'Europe et ses misères, un passage obligé que chacun avait hâte d'oublier pour commencer une nouvelle vie. Pour les générations suivantes, elle est maintenant devenue un lieu de mémoire.

La réflexion de Bruce Bégout retrouve des questions auxquelles s'était naguère confronté l'anthropologue Marc Augé en parlant de non-lieux.

« Ces installations nécessaires à la circulation accélérée des personnes et des biens, voies rapides, échangeurs, grandes chaînes hôtelières, sont, pour Marc Augé tout le contraire d'une demeure, d'une résidence, d'un lieu au sens commun du terme »... « Ces non-lieux ne créent ni identité singulière, ni relation, mais solitude et similitude ».

Le regard de Bruce Bégout est profondément différent : l'expérience du motel peut s'apparenter à un hédonisme étranger au monde commun et public, et même conduire vers un mysticisme sécularisé qui idolâtre « les sous-divinités de la vie ordinaire : les enseignes au néon, les marques de bière, les recettes de cocktail, les plaques d'immatriculation des Etats d'Amérique, etc... »

Cette réflexion qui parfois nous semble restituer très intensément des expériences contemporaines, n'ouvre-t-elle pas sur un désenchantement cynique ?

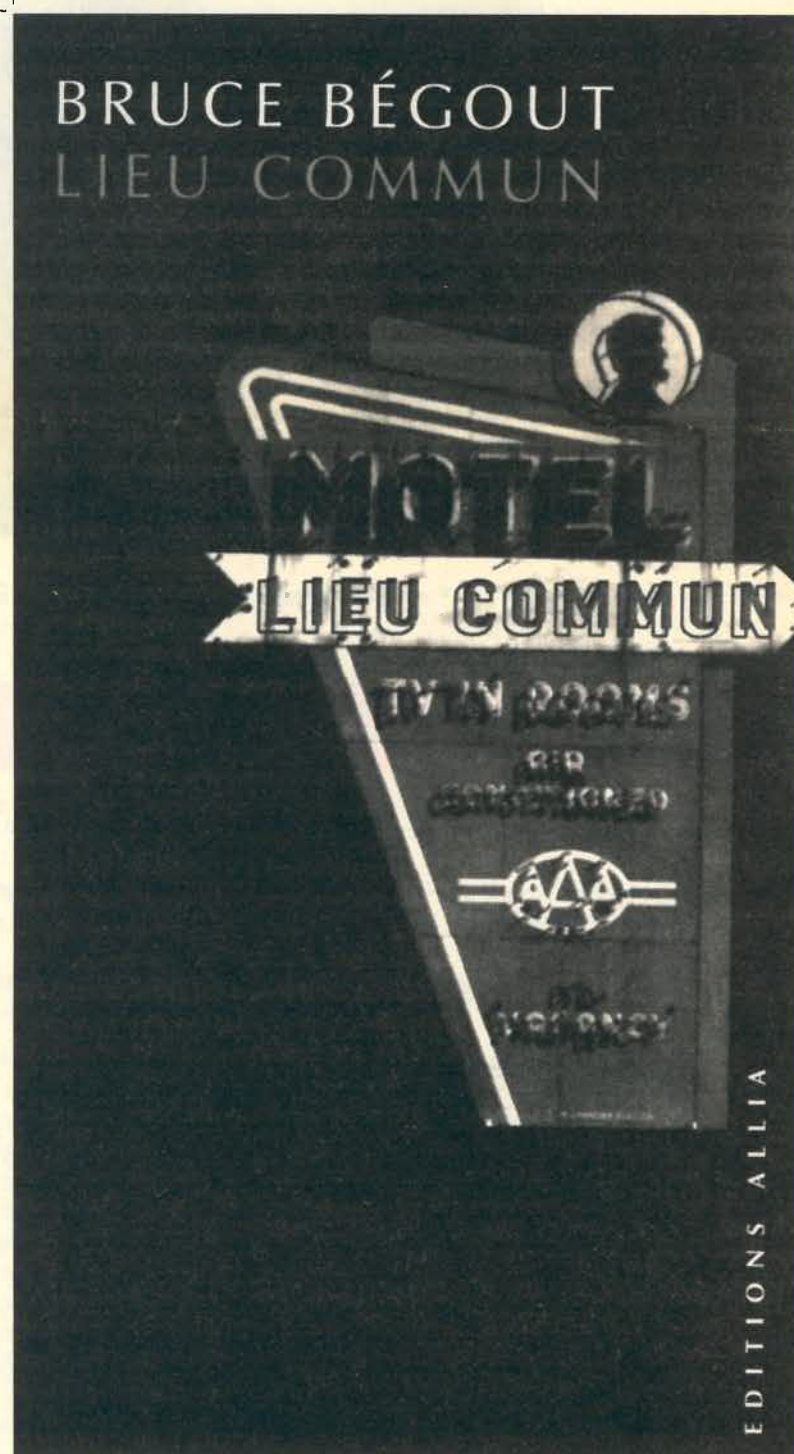
Gérard Ringon

Enseignant à l'École d'Architecture de Toulouse

Ouvrages cités :

Georges Perec, Récits d'Ellis Island, P.O.L. éditions, 1980.

Marc Augé, Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité, éditions du Seuil, 1992.

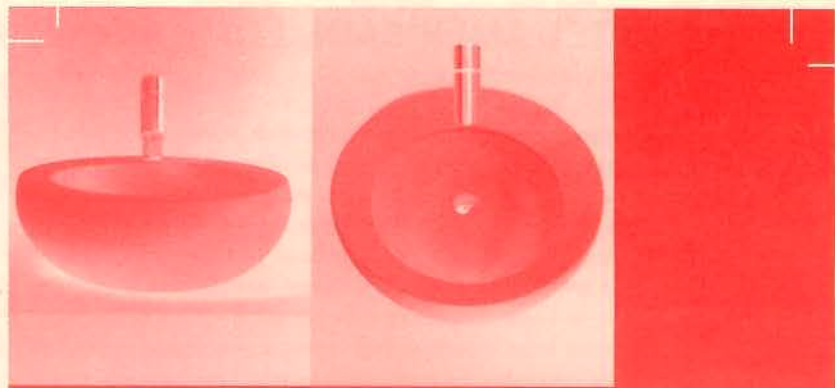
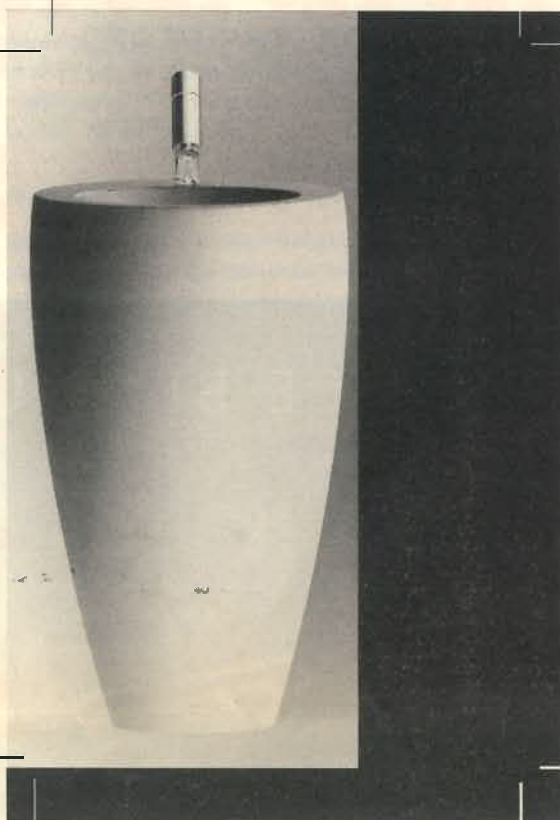




ALESSI

ALESSI vient de sortir une gamme de produits pour la salle de bain dessinée par Stefano Giovannoni avec qui la marque collabore déjà depuis quelques années. Cette gamme complète pour le bain a été réalisée grâce à l'aide de LAUFEN pour les sanitaires et la céramique, les robinetteries et les accessoires sont produits par l'entreprise INDE et ORAS.

Nathalie Bruyère
POOL products



ALESSI
Via privata Alessi 6, 28882 CRUSINALLO (VERBANIA) ITALY www.alessi.com
KERAMIK LAUFEN
Wahlenstrasse 45, CH-4242 LAUFEN SWITZERLAND www.laufen.ch
ORAS
Isometsantie 2 PO BOX 40 FIN-26101 RAUMA FINLAND www.oras.com
INDA
Via XXV Aprile 53, 21032 CARVATE (VARESE) ITALY www.inda.net

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

e-mail :

Professionnels 20 €

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :
Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4)

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées
Mensuel

Société d'édition : Première Réponse
Espace Saint-Aubin-36 rue Riquet
31000 Toulouse

Tél : 05 34 40 60 32

Fax : 05 34 40 69 31

Dépôt légal à parution

Registre du commerce : RCSB 414 832 089

N° commission paritaire : 1204 T 82517

Gérant - directeur de la publication : André Gérôme Gallego

Directeur de l'information : Joseph Almudever

Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig

Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier

Comité de rédaction : Alain Bayle, Nathalie Bruyère, Joëlle Cumin, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Tiné, Philippe Vigneu, Thierry Chabbert.

Ont participé à ce numéro : Gérard Ringon, Sylvie Assassins-Dumons.

Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié

Coordination : Aurélie Bayol.

Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.

Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre :

contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées
11, boulevard des Récollets
31078 Toulouse Cedex 4

Tél : 05 61 53 19 89

Fax : 05 34 31 26 69

e-mail : ma-mp@wanadoo.fr

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

POUR LES ARCHITECTES PERSONNALISATION SUR CARRELAGE

Décoration au laser sur faïence mise à la dimension de votre espace à décorer.
Inaltérable et précis, ce procédé est adapté pour la cuisine, salon, salle de bain etc.



52 Bd. Foch - 06600 Antibes - tél-Fax : 04 93 34 79 42 - e-mail : francedesignlaser@wanadoo.fr - www.francedesignlaser.com

Les vacances arrivent

Destination Week-End

pour toute la famille



Occidental
Blau
mar



et PORT AVENTURA™

Pour apprécier le parc thématique Port Aventura tout proche, avec tout le confort que vous offre l'Hôtel Occidental Blau Mar, le site parfait pour passer d'agréables vacances en famille.

(Découvrez notre site sur www.occidental-hoteles.com)

Promotion spéciale famille
60 euros par jour

en chambre double avec petits déjeuners

Gratuit pour les enfants de 0 à 12 ans partageant la chambre double. (TVA de 7% non incluse)
(offre valable de avril à mai, hors Semaine Sainte. Pour le mois de mai, les prix sont identiques pour les adultes, mais avec un supplément de 10 euros pour les enfants partageant la chambre double.)

Conditions spéciales pour nos clients

- *Vente d'entrées pour Port Aventura
- *Transport gratuit au parc
- *Surprises diverses de la Costa Caribe (parc aquatique de Port Risque).
La partie couverte de Costa Caribe est ouverte

Informations et réservations au 00 34 977 350 444

Offres en fonction de la disponibilité de l'hôtel





Bien à soi

Sa propre façon de penser, de ressentir et de s'exprimer.
Systèmes d'aménagement USM - Expression d'un style de vie personnel.

Depuis 1994, Architectura diffuse les systèmes USM dans la région Midi Pyrénées.
Parmi quelques références : Airbus, Bibliothèque Périgord, Médiathèque Marengo, Cabinet Courrèges.
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

Si vous cherchez la flexibilité absolue, la permanence de l'investissement,
L'affirmation et le maintien de l'image de votre entreprise, nous établissons votre projet.



ARCHITECTURA

3, GRANDE RUE ST-
MICHEL
3 1 4 0 0 T O U L O U S E
TÉLÉPHONE : 0 5 6 1 1 4 8 6 2 6
TÉLÉCOPIE : 0 5 6 1 1 4 8 6 2 0
E-mail : architectura@wanadoo.fr

USM
Systèmes d'aménagement